



LE TRAITEMENT DE LA CYBERCRIMINALITÉ DEVANT LE JUGE

Le cyberspace est devenu criminogène. L'attaque informatique dont a été victime le site officiel du Gouvernement du Sénégal en mai 2001, la récurrence des atteintes à la e-réputation sur Internet, ainsi que la montée en puissance de l'escroquerie en ligne, attestent de l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité au Sénégal. Cette nouvelle forme de criminalité est essentiellement caractérisée par l'immatérialité de son objet, sa nature planétaire et par l'anonymat qu'elle offre à ses délinquants. Ces particularités criminologiques de la cyberdélinquance ont vite entraîné un bouleversement de l'ordre pénal classique dont les réponses traditionnelles orientées vers la recherche et la répression des biens corporels dans le cadre d'un territoire déterminé peinent à saisir les actions malveillantes du cyberspace.

Cet ouvrage du Dr Papa Assane Touré se propose, à l'aide d'outils méthodologiques appropriés, d'élaborer une véritable cyberstratégie de gouvernance de la répression de la cybercriminalité devant le juge.

La première partie met l'accent sur la stratégie de modernisation des instruments de répression de la cybercriminalité articulée autour des différents schémas d'implication des réseaux électroniques dans le processus criminel. La deuxième partie est axée sur la stratégie d'amélioration du processus de répression de la cyberdélinquance qui se décline autour d'une extension des pouvoirs d'investigation du juge et d'un renforcement de la coopération internationale. Cette option tire sa légitimité d'une approche participative de politique criminelle impliquant les acteurs privés (prestataires techniques) et les internautes à la lutte contre les cybercontenus illicites.

En définitive, l'effort d'adaptation du droit pénal sénégalais à la cybercriminalité a favorisé le surgissement d'un « droit pénal très spécial » appelé « cyberdroit pénal » régulateur de la société sénégalaise de l'information.



Magistrat de formation, **Papa Assane Touré**, né en 1974, exerce actuellement les fonctions de conseiller technique au ministère de la Justice. Docteur en Cyberdroit, il enseigne notamment la cybercriminalité à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Il est formateur au Centre de formation judiciaire (CFJ) et à l'École régionale supérieure de magistrature (ERSUMA) de l'OHADA, où il intervient en Cyberdroit. Le Juge Touré a été le président du Comité de rédaction de la loi sénégalaise n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité et a participé aux travaux de rédaction de la Directive du 19 août 2011 portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace CEDEAO. Expert en Cyberdroit, Dr. Touré a été récemment choisi pour rédiger le projet de loi-type CEMAC/CEEAC sur la lutte contre la cybercriminalité et pour coordonner le Groupe de travail chargé de proposer des modifications aux dispositions du Code pénal et au Code de procédure pénale du Sénégal relatives à la cybercriminalité.

Illustration de couverture : © Gajus / OttoKrause

ISBN : 978-2-336-30473-1

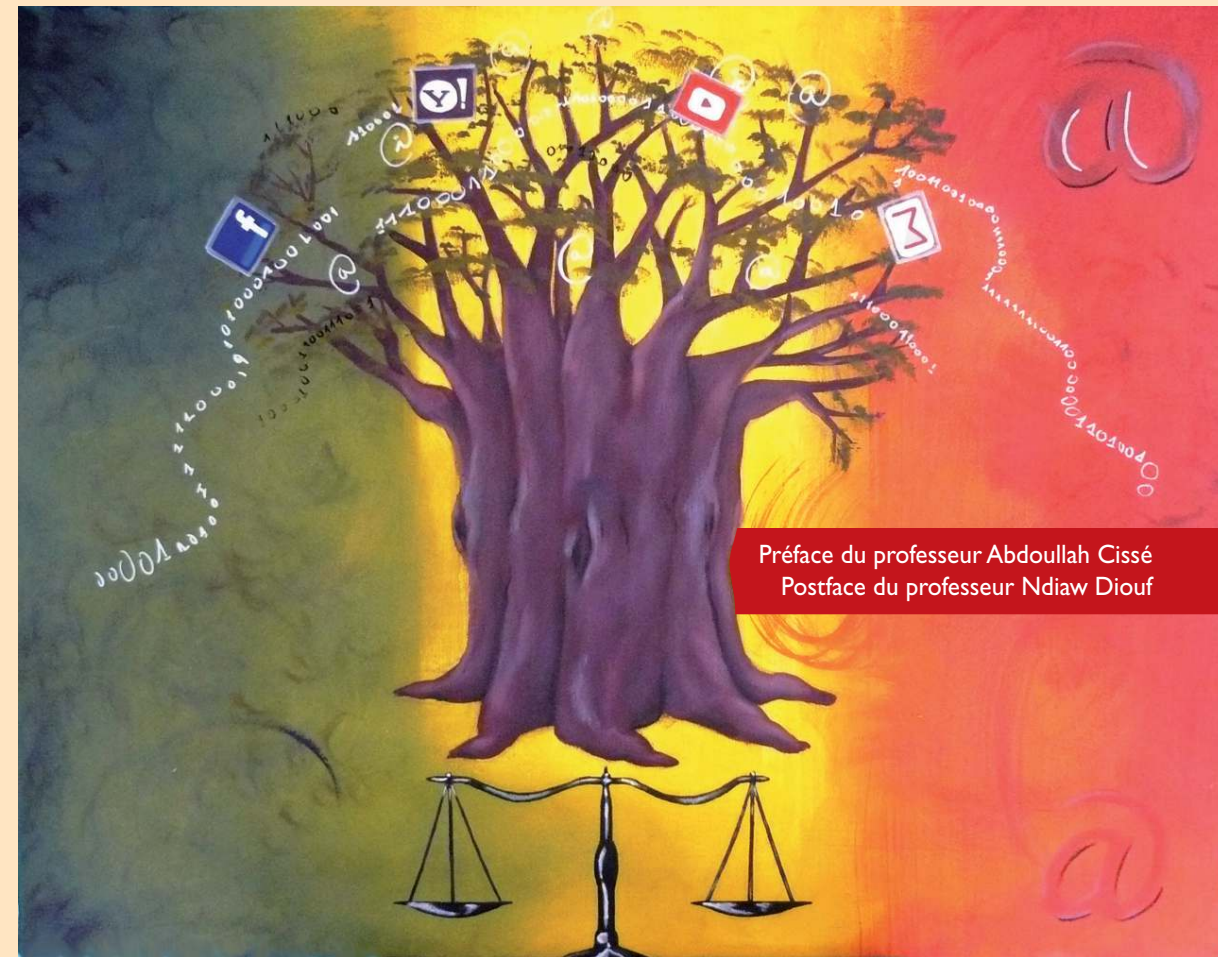
54 €



Papa Assane TOURÉ

LE TRAITEMENT DE LA CYBERCRIMINALITÉ DEVANT LE JUGE

L'exemple du Sénégal



L'Harmattan

Papa Assane TOURÉ

LE TRAITEMENT DE LA CYBERCRIMINALITÉ DEVANT LE JUGE